

Nombre de Conseillers :

XII-2017-15

en exercice 19
présents 14
Pouvoirs 5
Votants 19

L'an deux mille dix-sept
le onze décembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. TABART, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : trente novembre deux mille dix-sept.

PRESENTS : R. TABART - C. BOURIN - C. ADOLPHE - D. BERNA - C. LECLERC - Y. ROUSSEL -
M. ARMANGE - O.FAIVRE - PL. KERINO - F. GAUVAIN - I. RONDOT - G. LABOVE -
P. SABATIER - M. MASSULTEAU -

ABSENTS : S. HAUTIN - MT. BENEAT-ZEILANI - F. DUMORTIER - C. TRICOIRE - G. KAHL

POUVOIRS : S. HAUTIN à D. BERNA - MT. BENEAT-ZEILANI à P-L. KERINO
- F. DUMORTIER à C. BOURIN - C. TRICOIRE à G. LABOVE
- G. KAHL à R. TABART

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a
été procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Loïc KERINO, secrétaire de
séance.

Objet: Pôle enfance jeunesse - tarifs 2018

Sur proposition de la Commission Enfance Jeunesse du 12 novembre 2017,

Au vu de l'exposé de Madame Catherine LECLERC, adjoint en charge et rapporteur du dossier,

Entendu les observations,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte les tarifs 2018 du Pôle Enfance Jeunesse tels que détaillés dans le tableau joint en annexe
 donne mandat au Maire pour poursuivre cette décision.

Fait et délibéré à ARZON, le 11 décembre 2017
Publié et affiché le 13 décembre 2017

Le Maire,
Roland TABART

Pôle Enfance Jeunesse - TARIFS 2018

Envoyé en préfecture le 20/12/2017

Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le 20-12-2017

ID : 056-215600057-20171211-XII_2017_15-DE

Les tarifs 2017 sont applicables durant les vacances de Noël 2017

Les tarifs 2018 seront applicables à partir du 8 janvier 2018 et jusqu'au vacances de Noël 2018

« Accueil de Loisirs » 3 à 12 ans

Tarifs : Vacances et Mercredis P'tits loups, Ouistitis, Ticket Sport

Quotient Familial *	Tarif ½ journée (2017)	Nouveau tarif ½ Journée 2018 (+ 2%)	Tarif repas (2017)	Nouveau tarif repas 2018 (+ 2%)	Tarif supplément sortie ½ Journée (2017)	Nouveau tarif supplément sortie ½ Journée 2018 (+ 2%)	Tarif supplément sortie Journée (2017)	Nouveau tarif supplément sortie Journées 2018 (+ 2%)	Tarif supplément stage 3 ½ journées (2017)	Nouveau tarif supplément stage 3 ½ Journées 2018 (+ 2%)
de 0 à 305	2,95 €	3,01 €	1,77 €	1,81 €	1,81 €	1,85 €	4,14 €	4,22 €	8,97 €	9,15 €
de 305,1 à 457	3,46 €	3,53 €	2,08 €	2,12 €	2,13 €	2,17 €	4,86 €	4,96 €	10,55 €	10,76 €
de 457,1 à 609	4,10 €	4,18 €	2,47 €	2,52 €	2,52 €	2,57 €	5,73 €	5,84 €	12,40 €	12,65 €
de 609,1 à 914	4,84 €	4,94 €	2,89 €	2,95 €	2,95 €	3,01 €	6,77 €	6,91 €	14,59 €	14,88 €
+ de 914	5,69 €	5,80 €	3,40 €	3,47 €	3,40 €	3,47 €	7,96 €	8,12 €	17,17 €	17,51 €
Extérieurs	9,09 €	9,27 €	5,35 €	5,46 €	5,45 €	5,56 €	12,74 €	12,99 €	27,47 €	28,02 €

« Espace Jeunes » 12 à 17 ans

Tarifs : Carte Activ'Jeunes

Quotient Familial *	Tarif 1 POINT (2015)	Nouveau tarif 1 POINT 2018 (+ 2%)
de 0 à 305	0,56 €	0,57 €
de 305,1 à 457	0,67 €	0,68 €
de 457,1 à 609	0,80 €	0,82 €
de 609,1 à 914	0,94 €	0,96 €
+ de 914	1,11 €	1,13 €
Extérieurs	1,68 €	1,71 €

AUTOFINANCEMENT 2018	
Activité	Tarif
Maquillage	2€ / Maquillage
Vente de Gâteaux	0,5€ / Part
Vente de Boissons	1€ / Canette
Fabrication Artisanale	2€ / Objet
Fabrication Boules de Noël	5€ / Boule
Lavage de Voiture	5€ / Voiture
Vente de Muguet	2€ / Brin
Tournoi Sportif	2€ / Joueur
Emballage Papier Cadeaux	0,5€ / Cadeau
Tombola	2€ / Ticket

Tarifs : Carte adhésion à l'Espace Jeunes

Reconduction du tarif 2017 : Cotisation de 5 € pour l'année civile 2018

Cantine Scolaire

Tarifs : Repas enfant

Quotient familial *	Tarif repas (2017)	Nouveau tarif repas 2018 (+ 2%)
de 0 à 305	1,77 €	1,81 €
de 305,1 à 457	2,08 €	2,12 €
de 457,1 à 609	2,47 €	2,52 €
de 609,1 à 914	2,89 €	2,95 €
+ de 914	3,40 €	3,47 €

Garderie scolaire

Garderie scolaire 2018	Tarif
Tarif du matin 7h 45 à 8h45	1 €
Tarif du soir 16h30 à 18h (gouter inclus)	1,50 €
Tarif du soir de 18h00 à 19h00	1 €
Fermeture de la garderie à 19h - surcoût forfaitaire pour tout dépassement	3 €

* Le quotient familial (QF) est appliqué (uniquement si le document « autorisation d'accès à CAF Pro » est rempli) aux parents ou représentant légal de l'enfant qui résident à Arzon (en résidence principale ou secondaire) et aux familles résidant sur la commune de Saint Gildas de Rhuy (une convention de prise en charge avec Arzon ayant été signée).

Le tarif correspondant à la « tranche +914 » est appliqué :

- aux parents travaillant sur Arzon ou ayant un enfant scolarisé sur Arzon
- aux grands-parents en résidence principale ou secondaire (sur présentation de la taxe d'habitation).